

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 5 DECEMBRE 2019
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2019-06-19 - FINANCES (7.10) – PROVISIONS

DATE DE CONVOCATION : 28 NOVEMBRE 2019

DATE DE PUBLICATION : 10 DECEMBRE 2019

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	André FONTAINE (à compter de la 2019.06.08), Thierry COLLET (départ à compter de la 2019.06.20), Jean-Louis CLAUDON, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE (ayant la procuration d'E. PAYEUR), Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAC, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de B. BECK), Isabelle GASPARD, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR (départ à compter de la 2019.06.20), Michel NOISSETTE, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Serge GREGOIRE (ayant la suppléance de T. MIGOT), Chantal PIERSON (ayant la procuration de T. COLLET à compter de la 2019.06.20), Patrick THIERY (ayant la procuration de JF. SEGAULT), Philippe HENNEBERT, François MANSION (ayant la procuration de D. BRASSEUR à compter de la 2019.06.20), Jean-François MATTE, Patrick FLABAT, Alde HARMAND (à compter de la 2019.06.05), Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration de C. BRETENOUX), Christine ASSFELD LAMAZE (ayant la procuration d'A. ANSTETT), Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Lucette LALEVEE (ayant la procuration de C. GAY), Malika GHAZZALE (à compter de la 2019.06.05), Mustapha ADRAYNI (à compter de la 2019.06.08), Claudine CAMUS (ayant la procuration d'A. BOURGEOIS), Guy SCHILLING (ayant la procuration de G. HOWALD), Pascal MATTEUDI (à compter de la 2019.06.05), Etienne MANGEOT, Thierry BAUER (à compter de la 2019.06.03), Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE (ayant la procuration de B. DEPAILLAT), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Emmanuel PAYEUR, Jean-François SEGAULT, Yolande AGRIMONTI, Bruno BECK, Thomas MIGOT, Bernard DEPAILLAT, Kristell JUVEN, Olivier HEYOB, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Alain BOURGEOIS, Catherine GAY, Alain ANSTETT,
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2019-06-19 : 11 avis de procuration. De la 2019.06.20 à la fin : 13 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 1 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2019.06.02 : 48 présents. De la 2019.06.03 à la 2019.06.04 : 49 présents. De la 2019.06.05 à la 2019.06.07 : 52 présents. De la 2019.06.08 à la 2019.06.19 : 54 présents. De la 2019.06.20 à la fin : 52 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2019.06.02 : 59 votants. De la 2019.06.03 à la 2019.06.04 : 60 votants. De la 2019.06.05 à la 2019.06.07 : 63 votants. De la 2019.06.08 à la fin : 65 votants.

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Cette provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé sur la base des informations communiquées par le comptable.

La méthode retenue est la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance.

Il est par ailleurs proposé d'appliquer des taux forfaitaires de dépréciation comme suit :

Budget principal :

Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation
Créances 2018	10 %
Créances comprises entre 2017 et 2016	15 %
Créances comprises entre 2015 et 2014	25 %
Créances comprises entre 2013 et 2012	35 %
Créances au-delà de 2012	50 %

Budget Ordures ménagères :

Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation
Créances 2018	50 %
Créances comprises entre 2017 et 2016	50 %
Créances comprises entre 2015 et 2014	60 %
Créances comprises entre 2013 et 2012	70 %
Créances au-delà de 2012	80 %

Budget assainissement :

Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation
Créances 2018	10 %
Créances comprises entre 2017 et 2016	15 %
Créances comprises entre 2015 et 2014	25 %
Créances comprises entre 2013 et 2012	35 %
Créances au-delà de 2012	50 %

Compte tenu des facturations émises, des non-valeurs déjà admises et selon les données transmises par le Comptable Public, les ajustements de provisions à opérer en 2019 par rapport au total des créances restant à recouvrer, sont les suivantes :

BUDGET	Provision antérieurement constituée	Montant révisé de la provision à constituer	Ajustement proposé (- : reprise + : abondement)
Principal	5 122 €	3 745 €	-1 377 €
Ordures Ménagères	86 377 €	23 535 €	-62 842 €
Assainissement	15 710 €	6 297 €	-9 413 €

Par ailleurs, en décembre 2014 parallèlement à l'émission d'un titre de recette, une provision de 80 000 € a été constituée dans l'attente du règlement d'un litige concernant la TVA facturée pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage (période de mars 2010 à décembre 2012). Le juge administratif ayant donné raison à la Communauté en première et deuxième instance et en l'absence de nouveau recours, il convient de reprendre cette provision.

Enfin, en vue de la cession de la Zone d'Aménagement Économique du Parc de Haye par l'EPFL à la Communauté de Communes Terres Toulouses et de la future gestion de cette ZAE par la collectivité, une procédure de concession d'aménagement a été engagée. Dans le cadre du plan d'affaires estimé à ce jour, et sous toutes réserves, une participation du concédant de l'ordre de 6 à 7M€ est attendue.

Conformément aux intentions posées dans le cadre des débats et rapports d'orientation budgétaire pour 2018 et 2019, compte tenu du risque avéré pour la Communauté, il est proposé de constituer une provision de 1 000 000 €, la Communauté envisageant en complément et par la suite de verser sous forme d'avances annuelles la participation attendue, dès la signature en 2020 de la concession d'aménagement.

Il est rappelé que cette somme a été prévue au BP 2019.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise la reprise de 1 377 € de provision pour créances douteuses sur le budget principal,**
- **Autorise la reprise de 62 842 € de provision pour créances douteuses sur le budget annexe des ordures ménagères,**
- **Autorise la reprise de 9 413 € de provision pour créances douteuses sur le budget annexe de l'assainissement,**
- **Autorise la reprise de la provision pour risques de 80 000 € constituée sur le budget principal dans le cadre d'un litige désormais résolu,**
- **Autorise la constitution d'une provision pour risques de 1 000 000 € sur le budget principal au titre de la reprise par la Communauté de la zone d'activité du Parc de Haye.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

